



# TARIFS ABONNEMENTS LIGUE 2 Mi Saison 2011-2012 (10 Matches)



1 Bulletin par abonnement

TRIBUNES	ABONNEMENT TARIF NORMAL	ABONNEMENT TARIF REDUIT	tarif cumulé au match hors abonnement *
HONNEUR CENTRALE	236 € □		296 €
HONNEUR LATERALE	180 € □	108 € □	226 €
PREMIERE	103 € □	67 € □	129 €
VIRAGE SUD	54 € □	33 € □	67 €
NOUVELLE TRIBUNE NORD	99 € □	65 € □	174 €

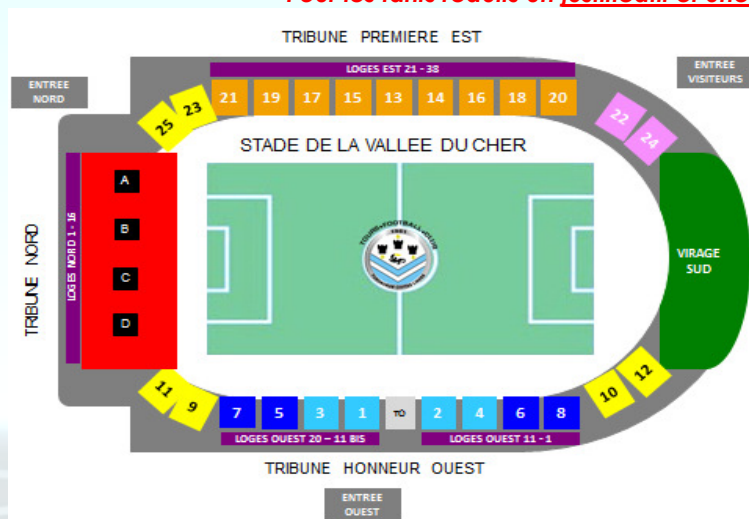
\* Tarifs au match disponibles sur le site [toursfc.fr](http://toursfc.fr). Total comprenant 5 matchs Super Gala + 2 matchs de Gala + 3 matchs Classiques

**Tarif Normal :** Abonnement cessible à toute personne de votre entourage

**Tarif Réduit :** Non cessible, il est valable pour :

Les moins de 16 ans, les étudiants, les apprentis, les invalides (taux d'incapacité >50%), les PMR (Personnes à Mobilité Réduite), les femmes, les licenciés FFF du département de l'Indre-et-Loire.

**Pour les tarifs réduits un justificatif et une photo d'identité sont obligatoires**



- HONNEUR CENTRALE – tribune couverte et numérotée
- HONNEUR LATERALE – tribune couverte et numérotée
- PREMIERE – tribune non couverte et numérotée
- % DE VIRAGE – tribune non couverte et numérotée
- TRIBUNE NORD – tribune couverte et numérotée
- VIRAGE SUD – tribune non couverte et placement libre
- Tribune visiteurs

### Coordonnées :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Email : .....  
 Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

**Emplacement souhaité \* :** Tribune : ..... Division : ..... Rang : ..... Place : .....

\*Nous essaierons de répondre à vos souhaits selon les places disponibles

-Je souhaite bénéficier de l'offre « Une place de parking achetée = le maillot officiel 2011-2012 offert » : 30 € □  
 -Je souhaite recevoir mon abonnement par lettre recommandée à domicile, j'ajoute les frais de port : 6 € □

**Montant Total à Régler\* : .....euros**

**Mode de règlement :**  par CB (sur place)  par chèque à l'ordre de Tours FC SASP  par espèces (sur place)

\*Possibilité de paiement en 3 fois

**En signant ce bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions particulières de vente du Tours FC**

Cadre réservé au  
TFC :  
Tribune :  
Division :

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de Tours FC SASP) et justificatif éventuels ou possibilité de vous présenter au centre administratif du TFC muni de celui-ci préalablement rempli, en semaine, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Date, signature  
Précédées de la mention  
« Lu et Approuvé »



## ABONNEMENT MI SAISON 2011/2012

### Conditions générales d'abonnement

La souscription d'un contrat d'abonnement implique l'adhésion aux conditions générales suivantes.

#### **Article 1 : objet.**

La présente carte d'abonnement/ou chéquier de billet donne droit d'accès au stade pour assister aux matchs du Tours Football Club se déroulant au stade de la vallée du Cher, dans le cadre du championnat de France de Ligue 2 pour la saison 2011 / 2012 (au plus 10 rencontres).

#### **Article 2 : durée.**

Le contrat est à durée déterminée pour la saison sportive telle que définie par le calendrier fixé par la Ligue de Football Professionnelle pour assister au déroulement des matchs de Ligue 2 au stade de la vallée du Cher.

#### **Article 3 : prestations.**

Le Tours Football Club s'engage à assurer à l'abonné l'accès à la place réservée dans le stade de la vallée du Cher exclusivement pour les matchs de Ligue 2. Pour la coupe de France ou la coupe de la ligue, l'abonné aura la possibilité de réserver prioritairement une place dans la même catégorie ou inférieure.

#### **Article 4 : prix.**

Le prix, stipulé sur les documents à la disposition de l'abonné, est le tarif pour 10 matchs.

#### **Article 5 : utilisation de l'abonnement ou chéquier de billet.**

L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que le Tours Football Club connaisse son identité et son adresse. L'abonnement est nominatif : toute vente, revente, location ou échange est strictement interdit. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec retrait de la carte ou du chéquier, sans remboursement ni indemnités de quelque nature que se soit. En revanche, l'abonné peut prêter sa carte ou son chéquier à toute personne dès lors qu'il a souscrit pour un abonnement à plein tarif. Toutefois s'il s'agit d'un abonnement à tarif spécial, la carte est strictement personnelle et n'est donc pas cessible.

#### **Article 6 : conditions d'accès.**

L'abonné doit présenter sa carte au contrôle pour entrer dans le stade. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur du stade et les dispositions de la loi n°93-1282 du 6 décembre 1993, à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et de se plier aux impératifs de sécurité (fouilles, contrôles d'identité, mise en consignes d'objets inopportuns ou dangereux par les services de sécurité,...).

L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la Fédération Française de Football ou la Ligue de Football Professionnel.

L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité, prise par l'organisateur afin d'assurer la sécurité des supporters des équipes visiteurs. L'abonné s'interdit expressément d'introduire dans l'enceinte du stade : toute boisson alcoolisée, emballage en verre, cannettes métalliques, bouteilles en plastique ; tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse ou publicitaire. L'entrée au stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de toute drogue. Toute sortie du stade est considérée comme définitive. Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

#### **Article 7 : responsabilité.**

Le Tours Football Club n'encourt aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changement de réglementation, suspension de terrain, décision de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline, notamment impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces de celui-ci. Le Tours Football Club n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2011/2012. L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque sorte que se soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. Le Tours Football Club n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile du Tours Football Club dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

#### **Article 8 : perte ou vol de la carte d'abonnement ou du chéquier.**

Les cartes ou chéquier de billet abonnement perdus ne seront ni remboursés ni remplacés. Les abonnements volés seront remplacés sur présentation impérative du dépôt de plainte à l'hôtel de police. Le duplicata fourni en cas de vol sera délivré moyennant le versement forfaitaire de 20 Euros de frais de gestion. La carte originale deviendra invalide.

#### **Article 9 : litige.**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes est régi par le droit français.